PROAGRI POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN





Suivi postinstallation

Les • OBJECTIFS

- → La Chambre d'agriculture vous accompagne dans vos premiers pas de chef d'entreprise, en vous proposant un suivi annuel, durant la période de vos engagements JA, soit les 4 années suivant votre installation aidée.
- → Ce suivi a pour but de vous sécuriser, en termes de respect de vos engagements et d'anticipation pour d'éventuels avenants au PE à réaliser.

Pour QUI?

→ Tout jeune agriculteur, installé avec les aides, les 4 premières années.



Service et prestation Nos solutions d'accompagnement

NOTRE SERVICE:

 Un rendez-vous annuel par un conseiller permettant la vérification de vos engagements réglementaires, le calcul de votre revenu disponible, si nécessaire, la réalisation d'un avenant à votre plan d'entreprise, une assistance au remplissage de votre fiche annuelle de suivi ou à une aide à la préparation de votre dossier à « mi-parcours».



 Prestation individuelle, conseil personnalisé, écoute et analyse objective.



- Connaissance de la réglementation et compétences en approche globale de l'entreprise agricole.
- Capacité à mobiliser et à coordonner différents intervenants : conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture et des OPA partenaires, centres de comptabilité, financeurs, services juridiques.

Infos pratiques

Contacts Marielle Pascolo

03 89 20 97 18 marielle.pascolo@alsace.chambagri.fr

Estelle Boehler 03 88 19 16 95 estelle.boehler@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet : www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à présicer dans le contrat.

